



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE**

**BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

# RAPPORT DU JURY

Examen professionnel d'accès au grade d'adjoint  
administratif principal de 2ème classe

Session 2022

Rédacteur

---

**Jean-François TARISTAS** – Président du jury

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>I. <u>CONTEXTE GÉNÉRAL</u></b> .....	4
A. <u>TEXTES REGLEMENTAIRES</u> .....	4
B. <u>CALENDRIER DES EPREUVES</u> .....	4
C. <u>STATISTIQUES</u> .....	5
<b>II. <u>L'ÉPREUVE ORALE</u></b> .....	5
A. <u>LES ATTENDUS DU JURY POUR ACCEDER AUX FOCNTIONS D'AAPAE2</u> .....	5
B. <u>FICHE DESCRIPTIVE PRESENTANT L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DU CANDIDAT</u> .....	6
B-1. <u>LES PRINCIPALES QUALITES RELEVES DANS LES FICHES DESCRIPTIVES PRESENTANT L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE</u> .....	6
B-2. <u>LES PRINCIPAUX DEFAUTS RELEVES DANS LES FICHES DESCRIPTIVES PRESENTANT L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE</u> .....	6
C. <u>L'EXPOSE ET L'ENTRETIEN</u> .....	6
C-1. <u>LES PRINCIPALES QUALITES RELEVES LORS L'ENTRETIEN</u> .....	7
C-2. <u>LES PRINCIPAUX DEFAUTS RELEVES LORS DE L'ENTRETIEN</u> .....	7
D. <u>QUELQUES RECOMMANDATIONS A L'INTENTION DES CANDIDATS</u> .....	8

# Rapport général du président du jury

*Monsieur Jean-François TARISTAS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État  
Examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe du ministère de la  
Transition écologique et de la Cohésion des territoires  
session 2022*

## I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Cet examen professionnel est ouvert aux adjoints administratifs du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique appartenant au premier niveau de grade C1, ayant atteint le 4ème échelon de ce grade, et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C à la date du début des épreuves.

### A. Textes réglementaires

- Décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat.
- Décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat.
- Arrêté du 28 avril 2017 fixant les modalités d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. Février
- Arrêté du 18 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe du ministère de la transition écologique.
- Arrêté du 21 mars 2022 fixant au titre de l'année 2022 la composition du jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe du ministère de la Transition écologique.
- Arrêté du 12 septembre 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe du ministère de la transition écologique.

### B. Calendrier des épreuves

<b>Calendrier-2022-AAPAE2-60</b>	
Ouverture des télé-inscriptions (à 12 heures, heure de Paris)	lundi 25 avril 2022
Clôture des télé-inscriptions (à 12 heures, heure de Paris)	vendredi 3 juin 2022
Fiches descriptive	30 septembre 2022
Oraux	à partir du 18 octobre 2022
Résultats d'admission	à partir du 26 octobre 2022

## C. Statistiques

	Inscrits	Inscrits et éligibles	Présents	Admis
Femme	81	64	39	35
Homme	9	6	4	4
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>70</b>	<b>43</b>	<b>39</b>

Tableau récapitulatif des notes :

Note la plus haute	Note la plus basse	Barre d'admission
19/20	08/20	10/20

## II. L'ÉPREUVE ORALE

L'arrêté du 28 avril 2017 fixe la nature de l'épreuve d'admission qui consiste en un entretien avec le jury portant sur l'activité et le parcours professionnel du candidat.

L'entretien débute par un exposé de cinq minutes au plus, permettant au candidat de présenter son expérience professionnelle. Le jury dispose d'une fiche descriptive élaborée par le candidat, qui détaille les grandes étapes de son parcours professionnel. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à une notation, la fiche descriptive servant de fil conducteur lors de l'échange avec le candidat.

La durée de cette épreuve est de vingt minutes, dont cinq minutes d'exposé.

Celle-ci s'est déroulée du mardi 18 au vendredi 21 octobre 2022 à la Grande Arche Paroi sud, 92055 La Défense (92).

Le jury, composé de deux groupes d'examineurs de deux personnes, a veillé au respect des conditions réglementaires régissant l'épreuve, à savoir l'exposé sur le parcours professionnel du candidat en cinq minutes et les échanges avec le jury en quinze minutes.

### A- Les attendus du jury pour accéder aux fonctions d'AAPAE 2

Pour conduire cet entretien de vingt minutes, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle de cinq minutes au plus, le jury dispose d'une fiche descriptive présentant son expérience professionnelle.

Le candidat peut être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel et aux politiques publiques en lien avec sa spécialité.

Ce mode d'examen met à la fois l'accent sur l'expérience professionnelle considérée comme indispensable à l'exercice du métier, dès lors qu'il s'agit d'un concours professionnel, et sur la faculté du candidat à se projeter dans un positionnement différent de celui qui est le sien en sa qualité d'AAPAE.

Les AAPAE interviennent dans des domaines variés avec des compétences multiples. Ils se voient confier des responsabilités importantes dans le champ administratif (juridique, comptabilité, ressources humaines, secrétariat, assistant de direction, ...) où leur expertise est fréquemment sollicitée au sein des DREAL, DDT, DIR, des services centraux du ministère, des établissements publics, etc.

Le jury est par conséquent très attentif à sélectionner des candidats qui ont bien pris la mesure de ces enjeux et qui sont capables de dépasser leur environnement professionnel immédiat.

Au travers de l'examen des acquis de l'expérience professionnelle et des activités principales développées dans la fiche descriptive du candidat, comme lors de l'entretien, le jury souhaite percevoir des éléments annonciateurs d'une réelle appétence pour le métier d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à part entière, tant en termes de compétences (savoir-faire) que de personnalité (savoir-être). Ainsi, même si le jury ne s'attend pas, bien entendu, à ce que les activités présentées soient d'un dimensionnement identique à celles menées par un(e) adjoint(e) administrative en exercice, il n'en demeure pas moins qu'elles doivent permettre de démontrer une réelle prise de conscience et un goût certain pour le travail en équipe et l'organisation du travail, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques.

Il est manifeste que les candidats dont la prestation a été jugée insuffisante à l'oral ne se sont pas correctement préparés.

Le niveau des candidats admis reste cependant élevé et garantit un recrutement qualitatif au bénéfice du ministère.

## B- Fiche descriptive présentant l'expérience professionnelle du candidat

La fiche descriptive n'est pas notée. Mais les composants de la fiche, notamment la description des activités principales qui permet d'apprécier les acquis de l'expérience professionnelle participent pleinement à l'évaluation du candidat et au cadre de l'entretien qui se déroulera ensuite.

Le jury a étudié toutes les fiches transmises au bureau de concours. Elles se répartissent en trois catégories, de très bonnes fiches, des fiches d'un niveau satisfaisant ou plus approximatif qui feront l'objet d'un approfondissement lors de l'entretien, et plus marginalement des fiches présentant de fortes lacunes au regard des intitulés du poste et des activités principales.

La construction de la présentation dans la fiche descriptive est essentielle. Elle doit démontrer un effort du candidat, témoin de son investissement. La présentation doit informer sur le déroulé de son parcours, insister sur les activités principales (les grands axes ainsi que sur ses compétences transférables).

Si dans l'ensemble les consignes indiquées pour la constitution de la fiche ont été respectées, le jury relève que la colonne des activités décrit des tâches habituelles sans expliciter les acquis développés, sans mettre en exergue des compétences transférables dans le cadre des fonctions d'AAPAE2. Les activités principales décrites ne sont pas suffisamment explicites ni analytiques, appuyées par de trop nombreuses informations qui brouillent le sens de l'action présentée et n'en facilitent pas la compréhension.

Plus globalement, se pose la question de la perception de la fiche descriptive par les candidats. Alors que les rapports successifs du jury insistent sur son importance, l'absence de notation le fait sans doute considérer comme une pièce administrative et non pour ce qu'il devrait être, un levier de réussite au concours en donnant au jury une perception positive des compétences et des qualités du candidat.

### B-1 Les principales qualités relevées dans les fiches descriptives présentant l'expérience professionnelle

- le respect des consignes, notamment l'effort d'expliquer son parcours professionnel,
- la qualité de l'expression écrite,
- fiche bien construite, présentation claire et structurée, capacité à bien organiser et hiérarchiser les points clés du parcours professionnel, mise en valeur d'une expérience transférable dans les futures fonctions. Ces différents points forts font ressortir la progression et l'évolution de la carrière qui justifient la volonté de changement,
- présentation d'activités principales, pertinentes, voire novatrices. Elles peuvent s'inscrire dans une démarche de projet qui retient l'attention du jury.

### B-2 Les principaux défauts relevés dans les fiches descriptives présentant l'expérience professionnelle

- exposé chronologique avec empilement d'épisodes de carrière dans la colonne des activités principales, sans compétences, sans analyse et mise en perspective des acquis,
- absence de cohérence dans le parcours du candidat, parcours professionnel pauvre, non enrichi de formations professionnelles,
- rédaction maladroite, impression d'exercice « bâclé », fautes d'orthographe facilement évitables,
- présentation d'activités qui relèvent des missions « ordinaires » sans montrer la plus-value personnelle,
- activités présentées sans analyse laissant au jury le soin d'imaginer les compétences qui ont pu y être développées,
- présentation d'activités trop anciennes.

## C- L'exposé et l'entretien

Dans l'ensemble, les capacités ou les carences relevées à la lecture des fiches descriptives des candidats ont été confirmées à l'oral. Certains candidats ont cependant réalisé une prestation de bien meilleure qualité que celle de leur fiche descriptive, ce qui interroge sur l'investissement de ces candidats par rapport à l'élaboration d'une fiche descriptive qui n'est pas notée ou sur l'accompagnement dans la préparation au concours. D'autres au contraire, dont la fiche laissait présager de réelles capacités lors de l'épreuve d'admission, sont restés en-deçà des attentes du jury, soit par manque de préparation, soit en raison d'une maîtrise du stress insuffisante.

Ceux qui ont fait une bonne prestation orale ont parfaitement perçu ce que l'on attendait d'eux. Ils se sont appliqués à mettre en valeur comme dans leurs fiches descriptives, les compétences acquises transférables dans la fonction d'AAPAE2.

Ce lien entre les formations et connaissances acquises, et l'expérience professionnelle est un point fort, de même que la mise en valeur des qualités professionnelles et plus personnelles. L'excellent niveau de certains candidats témoigne d'un dynamisme, d'un engagement professionnel, et surtout d'un excellent positionnement professionnel. Ces candidats rebondissent avec aisance face aux questions plus complexes et renvoient au jury des compétences affirmées et consolidées parfois à la faveur d'expériences faisant fonction ou de responsabilités confiées.

### **C-1 Les principales qualités relevées lors de l'entretien**

- le plan de l'exposé est annoncé en introduction, la présentation est claire et structurée, le temps imparti (5 minutes maximum) est respecté,
- l'aisance dans l'expression orale s'appuyant sur des qualités de reformulation,
- la capacité à argumenter,
- la capacité à répondre aux questions avec conviction, de façon naturelle et fluide,
- les compétences acquises sont valorisées. Les bons candidats ont réussi à mettre en lumière leur expérience professionnelle en retenant les points essentiels susceptibles d'être une plus-value pour la fonction d'AAPAE2, l'intérêt du jury pour l'exposé du parcours présenté de façon non chronologique mais par développement des compétences ou par thématiques,
- la pertinence du positionnement professionnel et les qualités relationnelles du candidat ont été des atouts de poids pour la qualité globale de la prestation orale,
- des candidats se sont interrogés sur la réalité des missions d'AAPAE2, sur leur réelle capacité à les assumer et savent présenter au jury le fruit de leur réflexion. L'exposé des motivations donne du sens au projet d'évolution professionnelle,
- connaissance des dossiers d'actualité, curiosité intellectuelle, ouverture d'esprit, réactivité des réponses,
- connaissance de l'institution, de la réglementation et des directives nationales ; capacité à citer les partenaires (internes et externes), ce qui témoigne d'une connaissance de l'environnement professionnel et des personnes ressources,
- à défaut, réactivité face à des sujets qui ne sont pas maîtrisés dans leur totalité, capacité à formuler où trouver l'information,
- les aspects théoriques sont illustrés d'exemples issus de l'expérience, rendant l'entretien vivant.

### **C-2 Les principaux défauts relevés lors de l'entretien**

- l'absence de préparation de la présentation orale, l'absence de plan et une part d'improvisation donnent un exposé décousu qui manque d'intérêt ou une description énumérative des tâches réalisées dans le cadre professionnel qui ne permet pas d'évaluer les compétences,
- la présentation est récitée, elle donne une image stéréotypée, peu naturelle qui fait vite perdre pied au candidat s'il oublie un élément. Présentation trop descriptive,
- candidats cantonnés à leur situation professionnelle actuelle, avec un positionnement autocentré tant personnellement que professionnellement. Les candidats qui justifient leur présence au concours comme une continuité du travail d'un fonctionnaire, mettent en évidence leur incompréhension du rôle, des missions et de la posture d'AAPAE2,
- les lacunes sont importantes sur les questions générales portant sur les politiques du ministère, les politiques publiques, l'organisation d'une DREAL, DDT, ..., la connaissance des références légales ou réglementaires. Le manque de connaissances empêche l'analyse des situations et toute projection convaincante dans le métier d'AAPAE2. Trop de candidats connaissent mal la réglementation (circulaires sur les missions, procédures) et les différents échelons de l'organisation de son service.
- les réponses manquent d'analyse et de développement faute d'argumentation structurée ;
- la connaissance des fonctions d'AAPAE2 est insuffisante,
- les lacunes sur les objectifs de l'entretien professionnel, (confusion entre la fiche de poste et le compte rendu de l'entretien professionnel (CREP)),
- les candidats n'ont pas cherché à se documenter sur les domaines d'activité qu'ils ne maîtrisent pas démontrant un manque de curiosité pour les sujets connexes à leur propre activité,
- élocution trop rapide qui génère de l'incompréhension. Réponses confuses ou de circonstance.

## D- Quelques recommandations à l'intention des candidats

En dehors des points forts et des points faibles relevés dans les fiches descriptives et les entretiens qui sont autant de repères et de conseils, le jury formule quelques recommandations.

Le concours d'AAPAE2 ne doit pas être perçu comme un simple avancement de grade. C'est un projet mûrement réfléchi d'exercer d'évoluer ou d'occuper des nouvelles missions au sein de son service en tant qu'AAPAE2. La préparation au concours est donc indispensable.

La préparation théorique, si elle est évidemment nécessaire, n'est pas suffisante, l'incarnation de la fonction doit être appréhendée. Une rencontre avec des AAPAE2 dans son service est conseillée.

Pour la fiche descriptive, proche, dans l'esprit du bilan de compétences, il est nécessaire d'engager une véritable analyse de son parcours professionnel et des compétences développées, avec comme objectif leur transfert vers le métier d'AAPAE2 ou supérieur, et de savoir en dégager les enjeux. Il est absolument nécessaire que les candidats comprennent l'importance de la fiche descriptive pour les membres du jury.

Même si elle n'est pas notée, le jury s'appuie sur ce document durant l'entretien et une fiche descriptive de moindre qualité ne peut que mettre en difficulté le candidat.

La présentation de 5 minutes, si elle est globalement respectée sur la durée, peut être confuse par excès de zèle. Le candidat souhaite en dire trop, il se noie dans des détails qui ne lui permettent pas, au final, de démontrer sa capacité à s'élever de sa posture d'AAPAE pour adopter celle d'AAPAE2.

Autre écueil important : les candidats doivent faire preuve d'ouverture et ne pas se limiter à leur domaine d'activité actuel. Pour exemple, le candidat travaillant dans le domaine de paiement des contrats ne connaît pas de quoi est constitué un dossier de consultation des entreprises (DCE). Et pourtant, il travaille en étroite collaboration avec ses collègues des marchés (CPCM).

Le concours demande donc une préparation qui consiste à :

- connaître les politiques du ministère, les politiques publiques, l'organisation de son service, de sa direction et des évolutions à venir, les missions et compétences au sein de son service, afin de mieux se positionner dans son service. Consulter quelques organigrammes sur internet (Ministère, DREAL, DIR, DDT, ...) qui sont une source concrète d'informations sur l'organisation et la répartition des compétences et des missions,
- connaître la différence entre les services centraux et les services déconcentrés,
- connaître les principales politiques du ministère,
- se documenter sur les actualités du ministère,
- rencontrer des anciens AAPAE2 pour s'imprégner de leur culture, de leurs préoccupations et mieux saisir tous les aspects de la fonction, et pouvoir ainsi les mettre en évidence tant dans la fiche descriptive qu'à l'oral. Il ne faut pas hésiter à prendre rendez-vous avec les responsables de services pour leur faire évoquer leur métier. De la synthèse de ces rencontres sortiront de bonnes pistes de savoir-faire et de positionnement,
- s'investir dans la préparation à l'entretien : une prestation orale réussie peut contrebalancer une impression mitigée lors de l'examen de la fiche descriptive,
- veiller dans la fiche descriptive à choisir des activités pertinentes pouvant mettre en valeur des compétences transférables, des actions plutôt récentes (et non obsolètes au regard des enjeux et des politiques en cours), et conforme aux missions d'AAPAE2,
- renseigner dans la fiche descriptive les formations suivies y compris la formation continue. Faire une relecture attentive de la fiche descriptive.